



# LISTE DES CORPS DU NES B

**Annexe** au [Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009](#)  
[portant dispositions statutaires communes à divers corps](#)  
[de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction](#)  
[publique de l'État](#) (version en vigueur au 01/01/2020)

- ◆ Assistants d'administration de l'aviation civile.
- ◆ Bibliothécaires assistants spécialisés.
- ◆ Chargés d'éducation des maisons d'éducation de la Légion d'honneur
- ◆ Contrôleurs des douanes et droits indirects.
- ◆ Contrôleurs des finances publiques.
- ◆ Contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- ◆ Contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
- ◆ Contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur.
- ◆ Dessinateurs projeteurs du ministère des finances.
- ◆ Géomètres-cadastreurs des finances publiques.
- ◆ Géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière.
- ◆ Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.
- ◆ Rédacteurs-techniciens du Conseil économique, social et environnemental.
- ◆ Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- ◆ Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.
- ◆ Secrétaires administratifs du ministère de la défense.
- ◆ Secrétaires administratifs des juridictions financières.
- ◆ Secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget.
- ◆ Secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.
- ◆ Secrétaires administratifs du ministère de la justice.
- ◆ Secrétaires administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile.
- ◆ Secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales.
- ◆ Secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.
- ◆ Secrétaires administratifs des services du Premier ministre.
- ◆ Secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication.
- ◆ Secrétaires de chancellerie.
- ◆ Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable.
- ◆ Secrétaires de documentation du ministère de la culture.
- ◆ Secrétaires des systèmes d'information et de communication du ministère des affaires étrangères
- ◆ Techniciens d'art.
- ◆ Techniciens de formation et de recherche du ministère de l'agriculture.
- ◆ Techniciens de l'environnement.
- ◆ Techniciens de police technique et scientifique de la police nationale.
- ◆ Techniciens de recherche du ministère de la culture.
- ◆ Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France
- ◆ Techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture.
- ◆ Techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense.
- ◆ Techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie.
- ◆ Techniciens supérieurs de la météorologie.

- ◆ Techniciens de recherche et de formation.
- ◆ Techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur.
- ◆ Techniciens de laboratoire relevant des ministres chargés de l'économie et du budget.
- ◆ Techniciens de physiothérapie relevant du ministre chargé de la santé.
- ◆ Techniciens de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines.
- ◆ Techniciens supérieurs du développement durable.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
- ◆ Techniciens de la recherche du Centre national de la recherche scientifique.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut français des sciences et techniques des transports, de l'aménagement et des réseaux.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut national d'études démographiques.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut de recherche pour le développement.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.
- ◆ Techniciens de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.
- ◆ Techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.
- ◆ Techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts